

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 2 MAI 2024

Présents : Jérôme TOURNIER, Monique GAUDRON, Chrystel MEULLE, Jean NOZIERE, Roger BALLEET, Emmanuel RIZZI, Chantal MARTELIN, Frédéric OLIVIER, Marie-Noëlle ROY, Jean-Marie BUCHIN, Rémi COURTOUT, Christophe CHEVASSU

Excusés : Cannard Céline, Amandine GUICHARDOT pouvoir à J.TOURNIER, Francois FOUCQUART pouvoir à R.BALLEET, Emmanuel GROUILLON pouvoir à R.COURTOUT, Brigitte MATTHIEUX pouvoir à M.GAUDRON, Annie SALOMON- DU-MONT pouvoir à M-N.ROY

Secrétaire de séance : Sandrine GAUCHET

Début de la séance 19h00

Avant le commencement de la séance, M. le Maire fait remarquer une erreur dans le point 4, le numéro de la parcelle n'est pas la 173 mais 139. L'ensemble des membres du conseil municipal prend acte de cette modification.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté ». En somme, après validation au prochain CM, le procès-verbal doit être diffusé dans la semaine qui suit.

Une abstention

2. Présentation des résultats pour l'étude de faisabilité chaufferie bois

Le cabinet Be2c fait une présentation du dossier de faisabilité chaufferie bois en présence de M Dejardin Clément qui travaille à l'AJENA, accompagne les communes dans leur réflexion en termes de changement de mode de chauffage, isolation... et M. Desjardin Antoine qui travaille dans le bureau d'étude Be2c spécialisé dans les fluides et thermique.

Etude de faisabilité sur 4 bâtiments, dans un rayon bien limité.

Bâtiment 1, la mairie, un logement, l'agence postale et le local attenant

Bâtiment 2 de l'école : Ecole, logement, préau

Bâtiment 3 : Le centre de loisir,

Bâtiment 4 : les ateliers municipaux,

2 scénarios possibles :

- bois déchiqueté (achat de matière première peu cher et pouvant être local en revanche installation plus cher)

- bois pellet (achat MP plus cher, pouvant venir de destination lointaine, mais installation moins cher) dans les deux cas mieux que le fioul.

Inclus dans l'étude :

- Occupation des logements vers l'agence postale
 - Location du local à côté de l'agence postale
 - Occupation des logements communaux
 - Rénovation partielle du bâtiment école
- Exclus de l'étude
- Toutes autres bâtiments communaux
 - Autres bâtiments résidentiels
 - Autre parcelle disponible

La mairie équivaut à 5000 litres de fioul

La chaudière de la Mairie 36 kw est en état médiocre, elle est en inconformité.

L'école gros consommateur 69kw, problème d'isolation, la chaufferie est en état correct, inconformité coupe-feu et sécurité incendie porte

Bâtiment périscolaire 30 KW, chauffage au gaz propane

Bâtiment des ateliers 12kw, consomme très peu mais sont dans l'étude pour l'installation.

Besoin 198kw / an puissance 156 KW

Variante N°1 : bois déchiqueté

Le réseau partira des ateliers communaux en passant par la rue Désiré Monnier pour aller vers le périscolaire, l'école et mairie. Réseau linéaire de 320 mètres.

Ratio de densité 0,55 ratio pas bon du tout 10% de perte sur le réseau, dû à la distance entre chaudière et les points de station.

Financement 436 128 € (subvention 211369 €)

EUROPE : FEDER

ETAT : DETR

LOCAL : SIDEC FOND CHALEUR DE L'ADEME

CEE : Certificat d'économie d'Énergie (coup de chaufferie raccordement réseaux urbain)

Taux 48%

Le bureau d'étude nous conseille de garder les installations actuelles afin de permettre en cas de panne de pouvoir basculer sur les chaudières, secours ponctuels, les couper mais les remettre en route que lors de problèmes. Avantage, atelier présent,

Variante N° 2 : Réseau pellet

Financement : 291 900 € (subvention 163 900 €)

La chaudière serait dans l'école : deux réseaux mairie et périscolaire (comme on passe par un bâtiment communautaire on passerait en « réseau chaleur urbain »)

Ratio 1,03 bon ratio perte de 5,8%

Pas besoin de garder la chaudière de l'école, mais juste investir dans une petite chaudière électrique qui pallierait en cas de panne temporaire.

Mr Dejardin Clément conseille de créer une régie (budget annexe) afin de bien dissocier les frais et compte de la gestion de la chaudière qui alimente les bâtiments.

Le dossier complet nous parviendra ultérieurement afin que nous puissions étudier cela.

3. Horaires de l'éclairage public

L'entreprise Favier est intervenue dans le cadre du contrat e'-lum afin de mettre des horloges astronomiques sur notre éclairage public et le changement en LED de certaines ampoules (pour rappel voir la délibération du 02 octobre 2023 Travaux : RVS - ELUM - ENTREPRISE MAINTENANCE : 2023 - Affaire N° : 23 36050). ;

Désormais, il convient d'établir de nouveaux horaires pour l'extinction de l'éclairage public.
Proposition du maire 23h-6h

Discussion et débat pour validation + Compte rendu 2023 du service e-lum

Actuellement l'éclairage communal se coupe à partir 00H15 jusqu'à 5H15

Roger Ballet demande si une estimation de l'économie réalisée avec ces nouveaux horaires a été réalisée. Le maire répond que c'est difficile à prévoir avec la fluctuation des coûts même si nous sommes sur des tarifs réglementés, de plus un changement des ampoules est progressivement prévu.
Proposition de faire 23H / 6H sur l'ensemble de la commune (même la départementale) : voté à l'unanimité

Questionnement sur l'utilité des lumières sur le bâtiment de l'ancienne mairie de Bréry, réflexion et décision prochain conseil.

4. Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AI 173

Le futur acquéreur, suite à un courrier reçu en Mairie et un échange téléphonique avec M. Le Maire s'engage à donner sur cette parcelle une vocation artisanale et/ou commerciale, comme le souhaite la municipalité avec modification du PLU. Le maire ajoute qu'il faut respecter les engagements qui consistaient à ne préempter qu'en cas de construction ou de lotissement sans vocation économique.

Le maire propose donc de ne pas préempter : 1 abstention

5. Présentation du schéma directeur eau et assainissement élaboré en 2016

Le schéma directeur de l'eau permet de diagnostiquer l'état de la ressource, faire l'inventaire du réseau et de ses ouvrages, analyser le fonctionnement, optimiser le réseau et son rendement, établir un schéma directeur de travaux pluriannuels. Au niveau de la ressource, surveiller tous les 4 ans la canalisation du siard qui passe sur le périmètre de protection rapproché. Inspecter le puits, la chambre de vannes est en mauvais état. Les besoins en eau futurs ne sont pas supérieurs au volume maximal autorisé (540 m³/j) Le réseau de distribution est identifié par secteur linéaire par diamètre et nature des canalisations, par secteur, l'analyse des fuites est établie ainsi que le rendement du réseau, qualifié de bon.

En 2024, les besoins en eau (m³/jour) 280m³ correspondent aux prévisions de 2017 (entre 223 et 312)
Une campagne de mesures ainsi que la modélisation du réseau a été réalisée, ainsi que le marnage du réservoir. L'autonomie de stockage est de 1.1 jours (suffisante)

La DECI était déjà insuffisante sur le secteur de la Muyre

Une proposition de travaux est présentée avec un coût et une hiérarchie de priorité :

Au niveau des ouvrages, des réseaux en fonction de l'âge (âge moyen de 35 ans) et de l'espérance de vie des matériels, des attentes de la DECI.

Coût des travaux 3 millions d'euros sur 60 ans, sachant qu'il prévoit une augmentation du prix de l'eau.

Une étude d'interconnexion avec le Tortelet et la Haute Seille est présentée comparativement.

Rapport très complet de tout le réseau de la commune, document datant de 2016.

Analyse du fonctionnement.

Le maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026 la commune n'aura pas le choix du transfert de compétences du fait de la loi Notre. Trois possibilités s'offrent à la commune : soit on passe à la CCBHS, soit rejoindre le Tortelet ou le syndicat de la Haute seille. La commission et le maire ont rencontré Luc Michaud le président du SIE de la Haute Seille. Une réunion sera programmée avec M.Grappin président du Tortelet. Il s'agit d'obtenir une réflexion la plus exhaustive possible afin que les membres du conseil municipal puissent se prononcer.

La commission eau va nous présenter un tableau avec les différents avantages et inconvénients de ces 3 choix possibles.

6. Compte rendu de la commission eau et assainissement avec le président du SIE de la Haute Seille (voir plus haut)

7. Présentation de l'étude sur l'interconnexion des réseaux entre Domblans et Bréry

Etude cofinancée avec le SIE du Tortelet. Etude de sécurisation car Domblans ne dispose que d'une seule ressource, face à un risque de casse ou de pollution, étude technico économique Interconnexion à envisager plutôt en cas d'indisponibilité technique. Hypothèse de faire fonctionner la ressource de Tortelet sur un temps plus long pour secourir Domblans à partir du réservoir de Mauffans, de faire la connexion depuis le refoulement d'alimentation du réservoir de Mauffans, par une canalisation en fonte de 150mm. Mise en place d'un réducteur de pression, d'un compteur, d'un disconnecteur (retour de l'eau) et éviter les risques de contamination en vidangeant le volume d'eau (10m³) avant la mise en service de l'interconnexion. Dans tous les cas Blandans ne pourra pas être alimenté, trop haut.

8. Retrait de la délibération du 20 février 2024 concernant le fonds de concours à la CCBHS pour le Tour du Jura

Les deux délibérations concordantes de la CCBHS et de la commune ont été retoquées par la préfecture au motif qu'un fonds de concours ne peut être demandé que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Il convient donc de retirer cette délibération.

Retrait à l'unanimité.

9. Validation du règlement de la salle des fêtes

Validation du nouveau contrat des salles des fêtes avec les tarifs professionnels pour Bréry.
Modification du montant des chèques de caution, responsabilité des locataires,

Vote à l'unanimité

10. Présentation du devis étude acoustique des salles des fêtes

Suite au dernier CM, nous avons convenu d'étudier un devis pour cette éventuelle étude acoustique (pour rappel suite aux problèmes survenus à Bréry). Les établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée sont régis par le décret n°98-1143 du 15 décembre 1998. Ce texte s'applique à tous les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée. Il impose certaines prescriptions :

- En tout lieu accessible au public le niveau sonore mesuré sur une période comprise entre 10 et 15 minutes ne doit pas dépasser 105 db
- La réalisation d'une étude de l'impact des nuisances acoustiques qui permet de vérifier la conformité de la salle. Cette étude doit pouvoir être présentée en cas de contrôle inopiné.

Cette étude est un préalable au limiteur de son.

Vote l'unanimité pour faire l'étude acoustique des deux SDF

11. Fontaine devant l'école

Réflexion autour de la fontaine devant l'école, qu'en fait-on ? la déplace-t-on ? la supprime-t-on la conserve-t-on ?

Pour la garder : vote à l'unanimité

M. le maire propose que la commission cadre de vie fasse des propositions sur son devenir (embellissement, déplacement, remise en eau...).

12. Projet sensibilis'haie avec la fédération Départementale des chasseurs du Jura

Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie, constitué d'un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal. Il donne aussi les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Il s'agit de chantiers écocitoyens et pédagogiques de plantations de haies et alignements d'arbres champêtres sur les territoires ruraux de France dans le cadre de France Plan de Relance.

<https://www.chasseurdefrance.com/actualites/la-haie-une-alliee-pour-la-biodiversite-aux-nombreux-avantages/>

Vote à l'unanimité projet non retenu

13. Local de stockage pour le comité des fêtes de Bréry et démolition de l'escalier existant

devis 3 549,43 € pour le local et de 2 256,86 € pour l'escalier

Vote pour acceptation des travaux de rénovation : 1 contre 10 abstentions 7 pour

Vote pour la démolition de l'escalier 1 contre 6 abstentions 11 pour

14. Compte rendu de la commission médecin avec la commune de Voiteur

Rencontre avec le maire de Cousance avec la Maire de Voiteur et deux de ses adjoints, Jérôme Tournier et Chrystel Meulle qui fait un compte rendu assez exhaustif de la visite à Cousance.

La commune de Cousance est passée par un cabinet Belge Coût : 20000 euros par médecin (soit 40000 € total)

Depuis le début d'année un médecin espagnol et une roumaine se sont donc installés à Cousance, l'avantage c'est que cette commune est en ZRR (Zone de Revalorisation rurale), ce qui fait que chaque médecin a eu 50000 euros par l'ARS. Ils s'engagent à rester 5 ans sinon obligation de rembourser l'ARS. La commune avait un bâtiment qu'ils ont réhabilité, salle d'attente, banque accueil. Et la commune leur a mis aussi à disposition des logements avec gratuité des loyers durant un an. Ils ont eu une semaine d'intégration l'année d'avant afin de promouvoir le secteur.

D'autres rencontres sont prévues dans les mois avenir avec la commune de Voiteur pour échanger sur l'opportunité d'un médecin sur Voiteur qui pourrait faire des permanences sur Domblans. Lors de cette réunion, il a été décidé que les commissions médecin et les maires de chaque commune, rencontrent les professionnels de la maison de santé de Voiteur.

15. Droit de préférence sur parcelle boisée

Parcelle	Lieudit	Nature	Surface
ZL 154	GRANDS Prés	Taillis	1ha27a50ca

Renonciation au droit de préférence

16. Point sur les dossiers en cours

Elections européennes, le 9 juin 2024 inscription des membres du conseil municipal pour la tenue des bureaux de vote sur Domblans et Bréry

Achat de 2 défibrillateurs mobile un à disposition en mairie, l'autre dans les ateliers municipaux

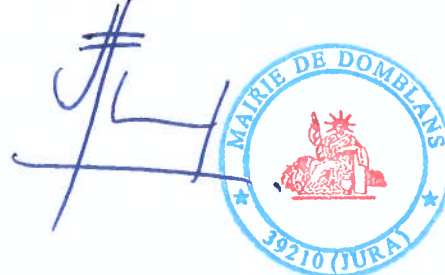
Jeudi de pays commence le 16 mai à Lamarre celui sur BRERY le 30 mai

Fin de la séance 23h15

La secrétaire de séance (Sandrine GAUCHET)



le maire



Mairie de Domblans
39210 (JURA)